

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Apllo mag'

Amis, Propriétaires & Locataires de Lacanau Océan



N°131

ÉTÉ 2023

DOSSIER ÉTÉ 2022 : RETOUR SUR UN ÉTÉ BRÛLANT

NOTRE-DAME DES FLOTS : UNE ÉGLISE ATYPIQUE À PRÉSERVER

- 03** **ÉDITO**
LE RETOUR AUX SOURCES
- 04** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
17 SEPTEMBRE 2023
- 05** **MODIFICATIONS DES STATUTS**
QUELQUES EXPLICATIONS
- 06** **NOTRE-DAME DES FLOTS**
UNE ÉGLISE ATYPIQUE À PRÉSERVER
- 07** **URBANISME**
LACANAU DE DEMAIN
- 08** **DOSSIER**
ÉTÉ 2022 : RETOUR SUR UN ÉTÉ BRÛLANT
- 14** **ÉROSION**
STRATÉGIE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE
- 16** **LA FIBRE À LACANAU**
CONNEXION FIBRE OPTIQUE À L'OCÉAN
- 17** **LES RUCHERS DU LITTORAL**
LES ABEILLES DANS LES DUNES
- 19** **NOS ACTIONS**
LES ACTIONS MENÉES RÉCEMMENT
- 21** **APLLO PRATIK**
- 22** **QUOI DE NEUF**
- 23** **365**
LA LOGE DE L'OCÉAN ET AQUALOGIA



Journal d'information des Amis, Propriétaires
et Locataires de Lacanau Océan (APLLO)
Association loi 1901
APLLO - 2 rue Perpère 33680 Lacanau Océan
contact@aplo.fr - www.aplo.fr
Facebook Aplo Asso
instagram aploasso

Directrice de la publication :
Marie-Thérèse FABRE
Commission paritaire des publications
et agences de presse n° 0109 G 81133

Comité de rédaction :
Marie-Thérèse Fabre, Alain Crombez,
Francois Moncuit, Dominique Gisson,
Pascal Ricarrère-Caussade.
Rédacteurs : administrateurs, adhérents

Crédits photos :
Première de couverture (1547-notre dame des
flots-Gautreau-Langon Gironde BG4-),
APLLO, archives APLLO, DFCI,
Ville de Sainte-Hélène, adhérents et membres
du Conseil d'Administration, Adobe Stock.

Les textes et les images sont publiés sous
la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Conception et fabrication :
bioécoprint - Lacanau

Dépôt légal à parution : N° ISSN : 1294-5625

NUMEROS UTILES

SAMU : 15 / POMPIERS : 18 ou 05 56 03 53 05
GENDARMERIE : 17 ou 05 56 03 21 53
POLICE MUNICIPALE : 05 57 17 11 17
CENTRE ANTI POISON : 05 56 96 40 80
SERVICES
MAIRIE DE LACANAU : 05 56 03 83 03
MAIRIE ANNEXE LACANAU OCEAN : 05 56 03 21 22 - www.lacanau.fr
EDF : 0810 33 30 33 - www.edf.fr
EAU : SUEZ Eaux : 09 77 40 11 17 - www.toutsurmoneau.fr
ORDURES MENAGÈRES : 05 56 53 27 43 ou 0800 505 508
Jour de collecte, et détails sur le site www.smicotom.fr
DÉCHETTERIE : 05 57 70 51 27
Mardi au Samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h20 et Dimanche matin
MÉDIATHÈQUE
LACANAU : 05 57 17 08 10
LACANAU OCÉAN (salle l'Escoure) : 05 56 03 17 26
CULTE
culte catholique : 05 56 03 52 36 (Association paroissiale de Lacanau Océan)



LE RETOUR AUX SOURCES

Vous avez peut-être remarqué que l'action de l'APLLO a évolué. Nous sommes désormais plus dans l'action que dans la « contemplation ». Plus que jamais nous continuons à informer nos adhérents sur les sujets qui nous tiennent tous à cœur concernant le présent et l'avenir de la station, notamment dans l'APLLO mag'. Et nous les aidons dans leur quotidien. Cependant, obligé par l'actualité, saisi par des adhérents, soutenu par des bonnes volontés, parfois financièrement pour les procédures coûteuses, le Conseil d'Administration s'implique désormais de plus en plus sur des dossiers de fond, notamment en urbanisme. Cela prend du temps pour nos bénévoles mais aussi de l'argent pour notre budget ; c'est pourquoi, tout soutien nous est indispensable. Pourtant, nous ne renoncerons pas car nous sommes à 100 % dans l'esprit des créateurs de l'APLLO : il y a plus de 40 ans, ces précurseurs qui se sont unis pour défendre le bien vivre ici, un développement harmonieux et raisonné de Lacanau Océan, un respect des mêmes règles pour tous.

En 2023, les lointains successeurs que nous sommes mettent un point d'honneur à suivre leur exemple.

BACK TO OUR ROOTS



You may have noticed that APLLO is changing : We have become more action-oriented instead of just observing. In l'APLLO magazine we continue to keep our members up to date on the subjects that we all hold dear : the present state and future changes in and around Lacanau. But driven by the rapid rise in building projects, the Board of Directors is being asked more frequently by members to lend its voice and support to various zoning issues, advocating for appropriate growth while maintaining needed green space and the historic character of our area. This advocacy takes time and resources which is why your ongoing support is particularly important. We view this increased advocacy as 100% in keeping with the founding principles of APLLO more than 40 years ago : to defend the quality of life at Lacanau, to insist on suitable and reasonable development at Lacanau Ocean, and for the same rules to apply to everyone.

Now, in 2023, we take pride in continuing to follow the excellent example of our APLLO founders.



ZURÜCK ZUM URSPRUNG

Vielleicht haben Sie gemerkt, dass sich die Tätigkeit von der APLLO verändert hat.

Nun sind wir mehr in der Handlung als in der « Betrachtung ».

Weiterhin sind wir bestrebt, unsere Mitglieder über die Themen zu informieren, welche uns am Herzen liegen und zwar, was die Gegenwart und die Zukunft unseres Badeortes angeht, besonders in unserem « APLLO-Mag ». Und wir helfen ihnen in ihrem Alltag. Allerdings, wenn die Lage es verlangt, oder wenn die Mitglieder um Hilfe bitten, und mit der Unterstützung von einigen guten Kräften, manchmal finanziell für kostenpflichtige Verwaltungsschritte, engagiert sich nun unser Verwaltungsrat immer mehr, in der umfassenden Behandlung eines Falles, insbesondere im Städtebau. Für unsere ehrenamtlichen Kräfte nimmt es viel Zeit sowie Geld aus unserem Budget in Anspruch. Deshalb ist jegliche Unterstützung von Nöten. Jedoch geben wir nicht auf, denn unser Anliegen entspricht 100 % der Denkhaltung der Begründer der APLLO. Vor über 40 Jahren haben sich die Vorläufer zusammen getan, um die hiesige Lebensqualität, eine harmonische und vernünftige Entwicklung von Lacanau Océan sowie die Beachtung gleicher Regelungen für alle zu verteidigen.

2023 ist es für uns, entfernte Nachfolger, Ehrensache, deren Vorbild zu folgen.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 SEPTEMBRE 2023 9H00 - SALLE L'ESCOURE

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

PRESENCE OU POUVOIR

TRES IMPORTANT : Si vous ne pouvez être présents, nous vous prions de transmettre votre pouvoir (ci-joint), soit par internet à contact@aplo.fr, soit par courrier, soit à un autre adhérent afin que le quorum des présents ou représentés soit atteint.

COTISATIONS :

Ne peuvent participer, ET VOTER, à cette Assemblée générale que les adhérents à jour de leur cotisation 2023.

(Peuvent assister, les personnes invitées par le Conseil d'Administration.)

C'est pourquoi nous demandons à ceux qui n'ont pas encore envoyé leur fiche d'adhésion et réglé leur adhésion 2023 de bien vouloir le faire AVANT l'Assemblée Générale,

Par chèque ou virement bancaire ou postal, ou bien par virement sécurisé depuis le site www.aplo.fr via PAYPAL
(Cela facilite le travail du trésorier et du secrétaire)

Notre bureau d'accueil vous recevra à partir de 8H30 pour procéder au pointage et à la signature des listes de présence.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE de la SÉANCE

Réception des adhérentes et adhérents

09H00 : Assemblée Générale Extraordinaire
Présentation des nouveaux statuts -Vote

9H30 : Assemblée Générale Ordinaire
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022- Vote
Présentation des rapports moral et financier 2022
(ce dernier figurant ci-dessous) - Prévionnel 2023 - Vote
Élection du Conseil d'Administration :
présentation des candidats Vote
Information sur l'actualité canaulaise et actions entreprises

11H00 : Accueil des élus et invités
(Questions - réponses avec les élus)

12H30 : Pot de l'amitié

EXERCICE FINANCIER 2022

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations Adhérents	2 941,27 €	Assurance	300,00 €
Dons	335,00 €	Frais Bancaires	103,70 €
Souscriptions Annonceurs	1 300,00 €	Frais Postaux	606,81 €
Livret A	4 500,00 €	Site Internet	59,47 €
Intérêts Livret A	63,24€	Communication	1 673,94 €
Parts Sociales Crédit Agricole	15,00€	Frais Impression	1 128,32 €
		Frais Réception	486,11 €
		Fournitures Bureau	197,16 €
		Frais Dossiers	310,50 €
		Don	101,00 €
	9 154,51 €		4 967,01 €
		SOLDE	4 187,50 €

BILAN FINANCIER 2022

Avoir au 01/01/2022	5 013,67 €	Compte Bancaire	3 092,48 €
Solde Exercice 2022	4 187,50 €	Livret A	4.500,00 €
		PayPal	1.608,69 €
	9 201,17 €		9 201,17 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Cotisations Adhérents	6 000,00 €	Assurance	350,00 €
Dons	3 000,00 €	Frais Bancaires	125,00 €
Souscriptions Annonceurs	1 500,00 €	Frais Postaux	800,00 €
Livret A	3 000,00 €	Site Internet	70,00 €
Intérêts Livret A	70,00 €	Communication	4 000,00 €
Parts Sociales Crédit Agricole	15,00 €	Frais Impression	2 000,00 €
		Frais Réception	500,00 €
		Fournitures Bureau	200,00 €
		Contentieux	5 540,00 €
	13 585,00 €		13 585,00 €

APPEL À CANDIDATURES

Si vous désirez participer avec nous à cette **aventure que constitue la vie de l'APLLO**, rejoignez-nous, soit au sein du Conseil d'Administration, en étant présent ou représenté, 4 à 6 fois par an, soit ponctuellement en nous envoyant articles, enquêtes, témoignages, photos, à publier (ou non) dans notre revue, sur facebook, Instagram ou notre site internet.

Pour postuler au Conseil d'Administration, merci d'envoyer un courrier de candidature à la présidente

par courrier :

**A.P.L.L.O 2 rue Jacquemin Perpère
33680 LACANAU OCEAN**

e-mail :

president@aplo.fr

QUELQUES EXPLICATIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS DE NOS STATUTS PRÉVUES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Comme toute association qui se doit d'être en phase avec son environnement évolutif, l'APLLO a été amenée à modifier ses statuts à diverses reprises au cours de ces dernières années.

En 2021, une réflexion globale avait été menée, notamment en vue d'améliorer le fonctionnement interne de l'association. Ce travail a conduit à une première série de modifications, adoptées par l'Assemblée Générale virtuelle de novembre 2021. En 2022, elles ont été complétées afin que la « mue » soit parfaite. Il s'agissait tout autant de mettre en adéquation les statuts avec l'existant que d'ouvrir des possibilités en anticipant les évolutions éventuelles. Notre « retour aux sources » en 2023, nous conduit à mettre en place deux missions spécifiques : Patrimoine et Communication. Ces missions doivent s'intégrer à nos statuts et les enrichir.

Dans cette optique, le règlement intérieur de 2022 a été refondu et adopté le 29 juillet 2023 par le Conseil d'Administration.

Vous trouverez les statuts actuels et les propositions de modification ainsi que le règlement intérieur sur le site internet de l'APLLO :

www.apllo.fr

Ci-dessous, nous vous proposons un résumé des principales modifications proposées au vote de l'Assemblée Générale extraordinaire de ce 17 septembre 2023.

Dans les statuts

Article 2- OBJET

2.2 Participer activement à la protection, la défense, la sauvegarde et la valorisation du Patrimoine Canaulais existant ou à venir, naturel et monumental, classé ou non classé au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager.

ARTICLE 4 - Communication et organisation

Site internet, communication sur les réseaux sociaux, les chaînes numériques et tous autres médias futurs afin de communiquer les informations et les actualités dans les domaines d'intérêt de l'A.P.L.L.O., et recueillir les commentaires et demandes des adhérents et des adhérentes. Ce qui inclut les productions audiovisuelles réalisées par la chaîne APLLO prod'.

ARTICLE 7 – Le rôle de la présidence

Le Président ou la Présidente, après accord de la majorité simple du Conseil d'Administration peut confier la responsabilité d'une mission particulière à long terme à l'un de ses membres ayant qualité de « chargé de mission » lequel est secondé par d'autres administrateurs ou administratrices, adhérents ou adhérentes à jour de cotisation, voire des intervenants cooptés par le Conseil d'Administration. La lettre de mission détaillant notamment les objectifs à atteindre, les travaux à mener, les modes de fonctionnement, est insérée dans l'article 3-7 du règlement intérieur. Il en est ainsi, par exemple, de la mission APLLO pat' ou de la chaîne APLLO prod'.

Les missions spécifiques décrites dans le règlement intérieur

3.7.1 MISSION APLLO pat' :

Conseil, Protection, Défense et Sauvegarde du Patrimoine Canaulais

OBJET

- Éviter la dégradation et prévenir la disparition du Patrimoine Canaulais existant ou à venir,
- Être le trait d'union entre les individus pour la préservation et la construction ensemble d'un avenir durable et solidaire,
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et monumental, classé ou non classé,
- Préparer la mise en place d'une protection du Patrimoine Canaulais pour sa conservation, sa restauration, sa réhabilitation ou sa mise en valeur, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager. Les actions de cette mission sont signalées par le logo APLLO pat'



FONCTIONNEMENT

En charge du fonctionnement de cette mission le ou la « chargé de mission » APLLO pat' est en charge du fonctionnement du projet défini en Conseil d'Administration. Il ou elle rend compte au Président ou à la Présidente de tout fait notable et recueille son avis conforme sur tout projet qui aurait trait à l'image de l'APLLO. A chaque réunion du Conseil d'Administration, il ou elle présente son activité et ses projets.

COMPOSITION

- Un ou une chargé de mission, issu du Conseil d'Administration de l'APLLO,
- Un ou plusieurs administrateurs ou administratrices élus au Conseil d'Administration de l'APLLO,
- Un ou plusieurs membres adhérents à jour de leur cotisation,
- Un ou plusieurs intervenants extérieurs cooptés par le Conseil d'Administration, en cas de besoin.

3.7.2 MISSION APLLO prod' :

Création et animation d'une chaîne numérique sur un ou plusieurs supports audiovisuels existants ou à venir (tels que YouTube, Twitch...).

OBJET

Valoriser l'agglomération océane de Lacanau océan et ses environs, ses habitants, son histoire, ses activités ainsi que les actions menées par l'APLLO par le biais d'un service audiovisuel accessible à tous, adhérents ou non. Les actions et réalisations de cette mission sont signalées par le logo APLLO prod'

FONCTIONNEMENT

En charge du fonctionnement de ce média le ou la « chargé de mission » APLLO prod' est en charge du fonctionnement de ce média. Il ou elle rend compte au Président ou à la Présidente de tout fait notable et recueille son avis conforme sur tout projet qui aurait trait à l'image de l'APLLO. A chaque réunion du Conseil d'Administration, il ou elle présente son activité et ses projets.

COMPOSITION

- Un ou une « chargé de mission », issu du Conseil d'Administration de l'APLLO,
- Un ou plusieurs administrateurs ou administratrices élus au Conseil d'Administration de l'APLLO,
- Un ou plusieurs membres adhérents à jour de leur cotisation,
- Un ou plusieurs intervenants extérieurs cooptés par le Conseil d'Administration, en cas de besoin.



UNE ÉGLISE ATYPIQUE A PRÉSERVER

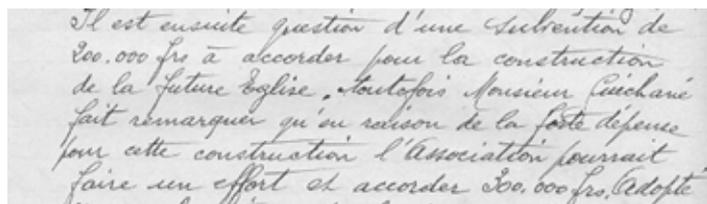
Marie-Thérèse Fabre, Pascal Ricarrère-Caussade

Au commencement... un village sorti des sables et une chapelle à l'aspect dépouillé des missions d'Afrique ou d'Asie en parfaite harmonie avec la ville balnéaire pionnière.

Lacanau océan est né en 1884 de l'initiative personnelle de Pierre Ortal, propriétaire à Lacanau et chef de service aux Chemins de fer des Landes qui fit connaître par écrit à la municipalité son désir de créer une station balnéaire sur les dunes littorales de la commune. Le Conseil municipal accepta l'avant-projet de relier par chemin de fer jusqu'à l'océan la future ligne Bordeaux-Saint-Louis-Lacanau et en 1903, l'ingénieur Jean Émile Faugère dessina le plan de la voie de chemin de fer, les premiers terrains mis en vente sur le littoral furent commercialisés et les premières villas sortirent des sables et furent achevées. Et c'est la même année que sur une autre initiative personnelle, celle de l'épouse même de Jean Émile Faugère, la chapelle Notre-Dame des Flots fut édifée sur la dune nord.

Désormais... un édifice contemporain en totale adéquation avec la ville océane labellisé « patrimoine architectural remarquable du XXème siècle ».

À la fin des années 1950, la vénérable chapelle de Lacanau Océan était devenue bien trop exigüe pour répondre aux exigences d'une population sans cesse plus nombreuse. Le 17 mai 1959, l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Lacanau Océan (A.S.A.P.) chargée de gérer les biens de la Société Immobilière de Lacanau et des chemins de fer de Lacanau à L'Océan (S.I.L.L.O.), adopta en délibération la vente du terrain pour la somme de 200.000 F, et accorda une subvention de 300.000 F pour sa construction.



Une convention de co-construction fut signée le 9 novembre 1964 entre le Chancelier de l'Archevêché, Mgr Traverse, le curé de Lacanau, l'Abbé Tauzin, et le Président de l'Association Paroissiale de Lacanau Océan, Monsieur Pucheu. Un prêt fut également contracté par l'Association Paroissiale de Lacanau Océan qui l'entretient depuis lors.

Les Canalais souhaitaient un lieu de culte modulable répondant à la fois aux besoins des résidents permanents et à ceux d'une plus vaste assistance de fidèles en saison estivale. Le budget réduit imposait en outre une construction économique.

Les architectes de l'agence AGORA, MM. Maxwell, Moreau et Duclos relevèrent le défi, prenant le parti d'une architecture industrielle, aux effets minimalistes et rendue fonctionnelle par une organisation épurée et modulable. D'une architecture résolument moderne et fonctionnelle de trame orthogonale, cette église-halle – solution qui ne doit pas étonner puisque cette formule fut en faveur au Moyen Âge et est, en quelque sorte, à l'origine même des premières basiliques chrétiennes – identifiable depuis l'extérieur par sa haute croix métallique, autorise une maîtrise des volumes ; ses 41 x 24 m accueillent un sanctuaire permanent dans l'église d'hiver d'une capacité de 100 places, qui par agrandissement forme une église d'été proposant 580 places assises et 280 m² de surface libre debout.

L'esprit minimaliste y est affirmé, le dépouillement et la modestie affichés, dans une association de matériaux bruts : parois en briques apparentes, béton, charpente métallique, contreventements assurés par des filons d'acier, couverture constituée de bacs en acier, menuiserie extérieure en aluminium, vitrages industriels, bois du mobilier.



Dans un numéro de « l'Art sacré », le père Jean Capellades écrivit à ce propos : « Ce n'est qu'un hangar, mais un hangar dont la qualité exprime non la médiocrité mais l'éclat de la pauvreté angélique alors que tant d'architectures boursoufflées ou mignardes témoignent de notre vanité et de nos petitesesses ». (1) Cette rigueur toute évangélique est simplement rehaussée de quelques éléments de céramique et essentiellement par les œuvres nourries de l'inspiration océane du lieu, don aux Canalais de M. et Mme Claude Motte, réalisée par l'artiste Raymond Mirande en 1991. Lui-même, vitrailiste et émailleur, déclarait que « le vitrail doit s'inscrire dans l'art contemporain en tant que témoin d'une époque. Il doit s'inscrire dans l'architecture. C'est un vagabond, il a une vie suivant les saisons comme un funambule qui promène ses couleurs ».

Depuis lors, grâce à celui qui a su comment changer le sable en lumière et à Jacques Dupuy de l'atelier de verreries

Dupuy-Fournier, le chevet

accueille un émail champlévé dédié à la Vierge Marie et son fils adolescent, un triptyque en vitrail



représentant l'Arche de Noé et, en pendant, un vaste polyptyque également composé en vitrail, celui-ci dédié au Nouveau Testament ; des œuvres spécialement réalisées pour fusionner avec le caractère spécifique de Notre-Dame des flots.

Bâtie pour répondre aux aspirations des Canalais, il y a presque 60 ans, entre 1964 et 1967, Notre-Dame des Flots peut s'enorgueillir aujourd'hui de la labellisation « Patrimoine du XX^e siècle » qui lui fut attribuée par l'État en 2015 et « Architecture Contemporaine Remarquable » en 2023.

Cette réalisation atypique répond de manière exemplaire aux besoins spécifiques des migrations de loisirs et contient en son sein l'histoire même de la ville océane. Puissions-nous encore longtemps célébrer ce patrimoine essentiel du paysage canalais. Apprenant qu'un projet de rétrocession menaçait Notre-Dame des flots, nous avons lancé une alerte début juin sur le devenir incertain de l'église Notre-Dame des flots à Lacanau Océan, publié une lettre ouverte sur facebook, et envoyé un deuxième courrier. L'absence de réponse sur son devenir nous a conduit à lancer une pétition pour que le projet de rétrocession en l'état soit retiré définitivement et afin que cet édifice atypique soit maintenu dans sa fonction et en ce lieu. Car il est primordial de protéger et sauvegarder « sans aucun doute l'un des lieux de culte les plus intéressants et insolites de la Gironde ! » (2) et notre patrimoine architectural et urbain afin de préserver notre futur.

Vous trouverez la pétition sur <https://chng.it/SyScxw8Lg7>

(1) Capellades J., « L'église de Lacanau-Océan : lieu de culte pour une plage », dans *L'Art sacré : Évolution et nouvelles orientations. Le diocèse de Bordeaux, 1966, no 9-10 (mai-juin), p. 22-23*
(2) in « *le Bordeaux invisible* » samedi, janvier 11, 2020

LACANAU DE DEMAIN : URBANISME, PORTRAIT D'UN CHANGEMENT PROGRAMMÉ

Les plans de la ville océane des premiers lotissements respectaient la qualité de vie des futurs habitants, des parcelles suffisamment vastes pour que chacun puisse s'y implanter sans causer de trouble anormal de voisinage et y vivre en bonne intelligence.

Le recul du trait de côte, le besoin de relocalisation éventuel, l'augmentation prévisible de la population ont changé la donne mais cela doit-il obligatoirement se faire au détriment des habitations existantes, qu'elles soient ou non classées au patrimoine « remarquable » de la commune.

Paradoxalement, si l'on regarde attentivement la rétrocession de 169 m² du domaine public en front de mer (zone UBL) pour le nouveau projet l'Oyat et la transformation de l'ancien hôtel en logements de luxe ; cela pose la question de la pertinence de ce projet, du changement de destination qu'il a induit et de la création de nouveaux logements qu'il faudra peut-être relocaliser dans un futur proche. Les « aménagements, rénovations, réhabilitations » sont autorisés, soit, mais à condition qu'ils n'augmentent « ni la capacité d'accueil, ni la valeur vénale des biens », ce qui n'est pas le cas en la matière.

Doit-on donner un blanc-seing à des constructions du type de celle en cours de réalisation, face au Carrefour contact, dénommée « BOHO » ? à son mur pignon aveugle en R+3 et à ses balcons sur voirie. Il en est de même pour le futur projet « SWELL » qui prévoit de détruire une partie de la Villa « Saint-Hubert », d'effacer un poumon vert du quartier historique du Crohot du Matelot et de bouleverser la biodiversité et le calme des nombreuses villas classées « remarquables » qui l'entourent.

D'autant plus que, certains aménagements de voirie qui sont présentés et réalisés paraissent être plutôt conçus « pour ceux qui passent » que « pour ceux qui habitent ». Il est regrettable que les lois de décentralisation aient conduit à une situation où les projets des collectivités locales ne sont pas soumis à un contrôle technique de la puissance publique, celle-là même qui a érigé des guides et recommandations qui ne sont souvent que partiellement appliqués. Qu'il s'agisse de la diminution des moyens humains et matériels accordés à l'administration ou de l'évolution de la réglementation relative aux avis des Bâtiments de France (pouvant parfois être écartés par les exécutifs locaux), les associations telles que l'APLLO deviennent le dernier recours pour le citoyen.

Construire, mais pas dénaturer

La beauté naturelle du site inscrit et l'architecture patrimoniale d'origine doivent être respectées, tout en permettant une évolution immobilière mesurée et responsable ; des défis majeurs associés à l'urbanisation, tels que la congestion, la pollution et le changement climatique, nécessitent une planification urbaine efficace et une gestion durable de la commune.

Dans ce paysage complexe qui se dessine devant nous, nous sommes plus que jamais déterminés à décrypter et analyser tous les grands sujets qui agitent notre cadre de vie. Et, à les mettre sur le devant de la scène de l'information fact-checkée, basée sur le tangible, sans a priori et sans concession afin de fournir aux habitants de meilleures clefs de compréhension et d'action.



Systèmes de sécurité
Télésurveillance
Interventions

OCEAN PROTECTION SERVICES
BONAKDAR-TEHRANI Firchad
1 Corniche Lac et Forêt
CARREYRE
33680 LACANAU
TÉL 05.56.03.58.03

CHAUFFAGE - SANITAIRE - PLOMBERIE
INST.GAZ - SOLAIRE
Ets LAGOFUN
05 56 03 54 46 - 06 80 72 13 57
ets.lagofun@free.fr
25, rue de la Petite Lande, ZA de La Meule
33680 LACANAU



Design for Happiness
Lacanau
Tel : 06 13 23 81 42 f i www.designforhappiness.fr

Architecture &
décoration d'intérieur
Pour les particuliers & les professionnels



LACANAU - VILLE ■ 05 56 03 50 81
brico.lac@orange.fr

QR code, 2h Commande en ligne et RETRAIT MAGASIN
www.leclub-bricolage.fr

BRICO DÉCO JARDI



AGENCE
IMMOBILIÈRE
un service de l'immobilier depuis 4 générations

TRANSACTIONS
ESTIMATIONS
LOCATIONS SAISONNIÈRES

10 avenue Plantey - 33680 Lacanau-océan
05 56 03 22 64
contact@bruimmobilier.fr
www.lacanau.bruimmobilier.fr

ÉTÉ 2022 : RETOUR SUR UN ÉTÉ BRÛLANT

propos recueillis en 2022 par Alain Crombez et Marie-Thérèse Fabre

La région Nouvelle-Aquitaine est la première région forestière de France avec 2,8 millions d'hectares de forêt. La Gironde reste un département particulièrement sensible au risque feux de forêt avec un nombre très important de départs de feux chaque année. 480 000 hectares de la superficie girondine sont constitués de forêt. Les feux de forêt constituent une menace très sérieuse dans le département pour la population, les habitations et pour l'environnement (destructions d'écosystèmes, menace de la biodiversité, pollution ...).

Selon l'ONF, les surfaces sensibles aux feux de forêt pourraient augmenter de 30 % d'ici à 2040 et quasiment l'ensemble du pays pourrait être concerné à l'horizon 2100. Les acteurs de la défense des Forêts contre l'incendie sont :

les services de l'État, les communes, les SDIS, les DFCI et l'ONF. A l'heure où nous publions nous venons d'apprendre qu'une Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIIS 4) vient d'être créée à Libourne.

L'été dernier a frappé notre région drastiquement, nous vous proposons ici un retour sur cette période caniculaire et son impact sur notre environnement et notre cadre de vie avec ceux et celles qui ont dû faire front face aux flammes.

Questions à Fabrice THIBIER, Sous-Préfet de Lesparre-Médoc

Alain Crombez

**Monsieur le Sous-préfet, vous êtes arrivé l'an dernier à Lesparre ;
Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?
Quel est votre parcours professionnel ?**

J'ai un parcours mixte entre secteur privé, public et collectivités locales. Je suis originaire de l'île de La Réunion, une île intense et volcanique de l'océan Indien. Je l'ai quittée pour suivre des études supérieures en métropole et commencer à travailler dans le secteur du conseil au sein d'un grand cabinet international. Je suis retourné sur mon île pendant 10 ans pour diriger l'agence de développement économique, puis une start-up spécialisée dans les extractions de molécules d'intérêt à partir de procédés innovants, et enfin en travaillant auprès du préfet sur les questions économiques, agricoles et européennes. Je suis ensuite revenu sur Paris pour exercer 5 années en cabinet ministériel. Comme conseiller en charge de l'économie tout d'abord, puis chef de cabinet auprès de la ministre des Outre-mer, et enfin comme chef de cabinet et conseiller spécial de la ministre de la Mer. C'est avec beaucoup de plaisir que j'exerce, sous l'autorité de madame la Préfète, mon métier de Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre depuis avril 2022.



Connaissez-vous déjà la région, le Médoc et notamment Lacanau Océan ?

Tout le monde connaît Lacanau ! C'est une destination mythique pour les sports de glisse et le surf en particulier. Mon île a été frappée par des drames terribles liés à la présence de requins sur ses côtes, cela a endeuillé plusieurs familles, c'était désespérant. Grâce à l'action des associations et des pouvoirs publics, les choses semblent revenir à la normale et La Réunion redevient la destination surf qu'elle était. Je sais que pendant cette période difficile certains champions locaux sont venus s'entraîner à Lacanau. J'étais déjà venu dans le Médoc ; j'avais accompagné la ministre de la Mer qui s'était déplacée à Cordouan avant son classement à l'UNESCO, puis au centre interdépartemental de stockage et d'intervention Polmar-Terre (CISIP) du Verdon-sur-Mer qui est en permanence prêt à faire face au risque pollution. Nous étions ensuite passés valoriser un partenariat avec un club de plage à Soulac, car on l'ignore trop souvent mais 400 000 enfants apprennent à nager tous les ans dans ce type de structure. Enfin, nous avons visité le poste de secours du Porge-Océan afin de suivre la présentation du dispositif de prévention du risque lié aux courants de baines. J'ai depuis mon arrivée découvert le Médoc de l'estuaire, des marais, des vignes et de la forêt, c'est une source d'émerveillement quotidienne. Mais le Médoc est aussi un territoire de défis : celui de l'inclusion sociale, de la mobilité et de l'aménagement du territoire et je suis sur ces points à la disposition des élus locaux pour faire avancer leurs projets.

Vous avez été confronté l'été dernier, en août et septembre, à différents incendies de forêt dans le Médoc. Quel est le rôle d'un Sous-préfet d'arrondissement lors d'un tel évènement ?

Cette saison était particulièrement difficile : Près de 120 départs de feu ont été enregistrés consommant 3400 ha de végétation. Je tiens tout d'abord à saluer l'action déterminante des pompiers pendant ces évènements. J'ai vu des hommes et des femmes se battre avec méthode et courage contre les flammes et grâce à leur action, il n'y a pas eu de blessé et seules quelques constructions ont été détruites. Au-delà de la catastrophe écologique que représente ces incendies, j'ai une pensée pour les exploitants forestiers car ils plantent souvent pour les générations suivantes. Et là le feu a tout détruit en quelques minutes. Heureusement, que l'essentiel du massif forestier a pu être préservé.

J'ai une pensée aussi pour celles et ceux qui ont dû quitter leur logement en urgence ou qui ont perdu une partie de leur outil industriel. C'est un moment traumatisant car les flammes étaient puissantes, beaucoup ont craint qu'ils perdraient tout et je mesure leur angoisse.

Pendant ce genre de crise, notre première préoccupation est la protection des populations, et dans de telles situations, il faut décider vite et agir avec sang-froid ce qui nécessite de l'organisation. Lors d'un sinistre majeur, la préfète «arme» le Centre Opérationnel Départemental (COD) qui rassemble en préfecture l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la gendarmerie nationale, les services de l'État concernés et les représentants des collectivités. L'objectif est de prendre les bonnes décisions

Entretien avec le lieutenant-colonel Frédéric ROBIN, de l'État-major Interministériel de la zone Sud-Ouest - Alain Crombez



Mon colonel, vous êtes le chef du centre opérationnel au sein de l'État-Major Interministériel de Zone (EMIZ), quel est le rôle de ce dernier ?

Le Préfet de zone est responsable de la préparation et de l'exécution des mesures de sécurité nationale au sein de la zone de défense et de sécurité qui comprennent à la fois des mesures en matière de sécurité civile, de sécurité intérieure et de sécurité économique. Il anime également la coopération avec l'autorité militaire.

L'EMIZ est une structure interministérielle prévue par l'article 122-17 du Code de la sécurité intérieure. Ses personnels, principalement des cadres, relèvent de statuts et d'origine très divers. Placée sous l'autorité du Préfet de zone, assistée d'un préfet délégué à la Défense et la Sécurité, et dirigée par un chef d'État-Major, les missions de l'EMIZ recouvrent tous les domaines de la sécurité nationale : Prévention et planification de défense et de sécurité civile et économique, veille opérationnelle permanente et gestion de crises, mise en œuvre des mesures de coordination et d'information routières, coordination interdépartementale lors des évènements opérationnels impactant plusieurs départements et envoi des renforts zonaux ou nationaux demandés.

en fonction des remontées du terrain en apportant des réponses opérationnelles adaptées : fermeture des axes de circulation, installation de centres d'hébergement, soutien logistique, remise en état des réseaux, etc...

Sur le terrain, le dispositif est complété par un poste de commandement opérationnel, au plus près du sinistre, que je dirige en lien avec les élus, les pompiers, la gendarmerie, et les DFCL.

Le bon fonctionnement de ces deux maillons de la chaîne de commandement est essentiel et le respect du rôle et des prérogatives de chacun est fondamental. Le soutien logistique apporté par la Mairie de Lacanau qui a su organiser rapidement avec un centre de vacances le couchage et le ravitaillement des 1000 pompiers sur le terrain au plus fort de la crise, a également été déterminant.

Auriez-vous un message particulier à faire passer à nos lecteurs, propriétaires, habitants ou touristes de notre station ?

Je vais rappeler des messages de prudence : 90% des feux sont d'origine humaine et la majorité d'entre eux est du fait de comportements imprudents. Il faut entretenir le massif et respecter les interdictions d'accès le cas échéant. J'ai également vu trop souvent des mégots incandescents jetés par les fenêtres des voitures. Ce sont des comportements inadmissibles.

Il faut vivre avec les risques climatiques, mais il faut tout faire pour réduire leur survenance et leur impact. C'est aussi cela la résilience !

Dans le cadre plus précis des incendies estivaux de Gironde, notamment ceux du Médoc, quel a été le rôle de l'EMIZ ?

Dans le cadre des incendies qui ont notamment affecté la Gironde, l'outil opérationnel de l'EMIZ qu'est le centre opérationnel zonal (COZ) a été au cœur des processus de décision.

Il a permis d'assurer la coordination des actions dans le domaine de la sécurité civile, y compris la coopération civilo-militaire, de constituer des colonnes mobiles de renforts pour les secours en fonction des demandes formulées par les préfets de département ou décidées au plan ministériel. In concreto, lors d'un incendie, le travail a été, en anticipation puis en conduite, de recenser, organiser puis engager les moyens extra-départementaux utiles à la lutte contre les feux. Il s'agissait donc de construire des colonnes de renforts avec les moyens des départements voisins, des zones voisines et des moyens nationaux parmi lesquels les avions bombardiers d'eau. Le challenge a été de trouver des ressources adaptées en nombre et en qualité dans la durée pour des évènements qui en plus d'être d'une ampleur exceptionnelle, se superposaient dans le temps. La mission du COZ dans ces moments de crise est également de faire la synthèse objective des situations opérationnelles afin d'éclairer les échelons de décisions sur les arbitrages à prendre (définition des priorités, répartition des moyens, etc.). En situation de crise, l'EMIZ traite principalement avec les préfectures concernées (direction des opérations), les services départementaux d'incendie et de secours -SDIS- (recensement des moyens de secours et évaluation des besoins) et les directions régionales ou zonales (Agence régionale de santé ; forces armées, DREAL, etc. pour la partie expertise).

L'ENTRAIDE

Aude CHAUMERON : l'action c'est aussi l'entraide

Pendant les incendies sur Sainte-Hélène cet été, vous avez hébergé des chiens, victimes des feux : comment avez-vous été contactée ?

Oui, en effet nous avons recueilli 3 Labradors à notre domicile. Nous étions aux alentours de Sainte-Hélène lorsque les feux se sont dangereusement rapprochés du bourg. Nous nous sommes rendu compte sur un réseau social d'entraide qu'une éleveuse était vraiment en détresse pour évacuer ses chiens d'urgence. Nous l'avons donc appelée pour l'aider car nous étions en camion et avions donc la possibilité d'en prendre quelques-uns.



Concrètement comment s'est passé le transport, l'accueil et le séjour des quadrupèdes ?

L'évacuation s'est avérée plutôt difficile car l'élevage en question se trouvait extrêmement proche des flammes. Nous avons donc monté les trois chiens dans l'urgence avec l'aide des pompiers présents sur site. Les chiens étaient stressés et désorientés par la rapidité avec laquelle ils se sont retrouvés à Lacanau dans notre jardin. Après de nombreux aboiements, ils ont réussi à s'acclimater peu à peu et ont finalement pris leurs aises pendant la fin du séjour.

Vos voisins ont-ils été surpris ?

Oh que oui pour certains ! N'étant pas habitués aux aboiements, des voisins se sont déplacés pour savoir d'où arrivaient ces trois chiens. Ils étaient quelque peu inquiets pour eux et ont tous très bien réagi. Une sorte de solidarité s'est mise en place : nos voisins prévenaient nos autres voisins et ainsi de suite. Certains d'entre eux nous ont amené des croquettes, des friandises et autres petites gourmandises pour les trois loulous, qui leur en ont été d'ailleurs très reconnaissants !



BISTROT DU GOLF
RESTAURANT
Vue panoramique
Déjeuner d'affaires

Domaine de l'Ardilouse
33680 LACANAU
Tél.: 05 56 03 02 68

So bio

MAGASIN BIO à Lacanau Ville
+ de 8 000 références sur 520 m²
Ouvert Lundi - Samedi de 9h30 à 19h30

16, avenue de la Côte d'Argent - Tél. 05 56 03 52 75
www.sobio.fr - Lacanau

La 1^{ère} enseigne de pressing
écologique en France,
présente à **Lacanau océan**

Sandrine et Virginie vous accueillent au cœur
d'un environnement moderne et épuré, venez découvrir
un **process unique de nettoyage.**

Blanchisserie
LOCATION DE LINGE
Spécialiste en fibre délicate

Aqualogia
PRESSING ÉCOLOGIQUE

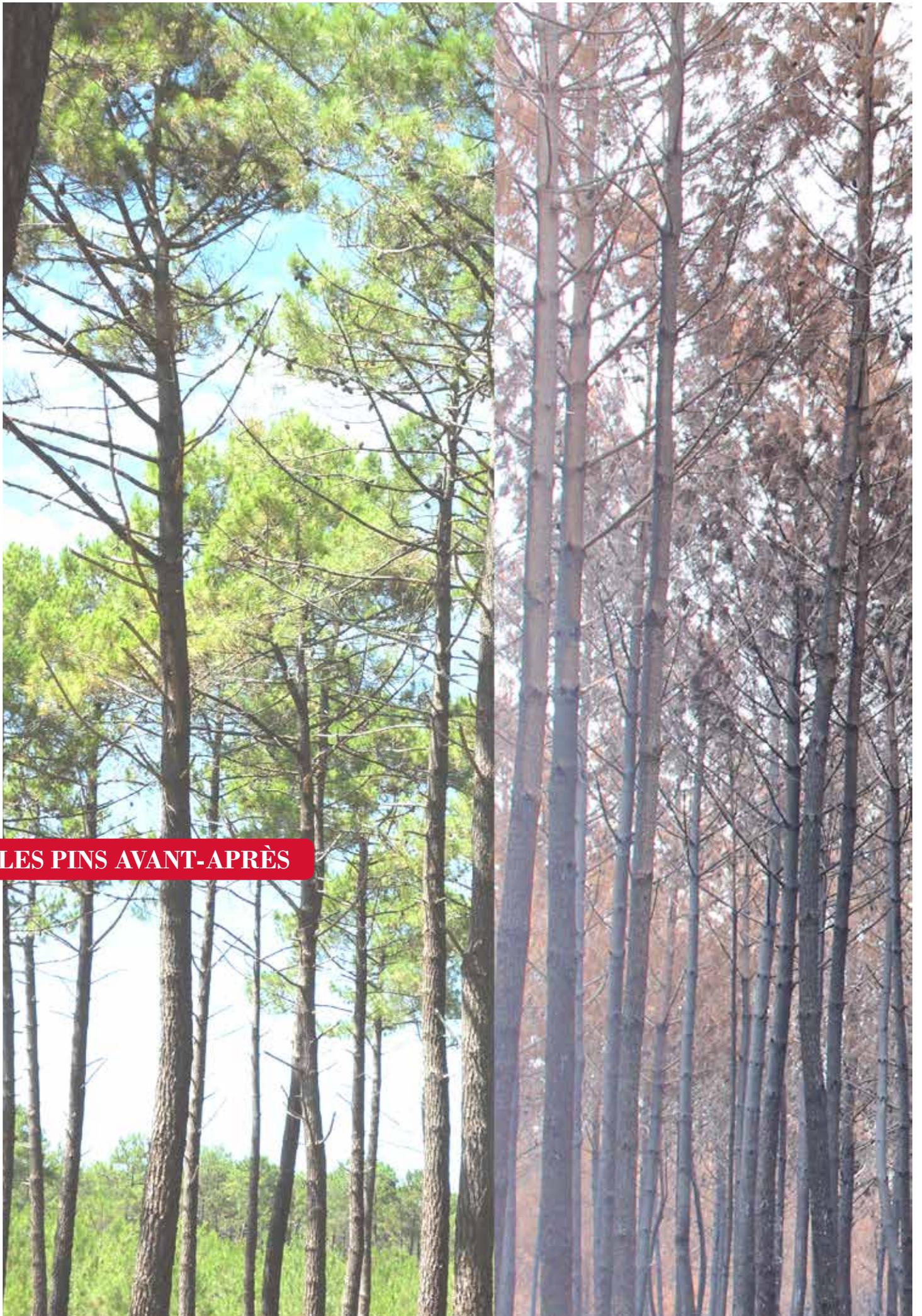
2 place de l'Europe - **LACANAU OCEAN**
aqualogia33@gmail.com 05.24.59.82.26

bio éco print

Qualité | Prix | Délais

Imprimerie
Signalétique
Studio Graphique
à Lacanau

bioecoprint.fr
05 57 70 10 10



LES PINS AVANT-APRÈS

ENTRETIEN AVEC LE MAIRE DE SAINTE-HÉLÈNE

Lionel Montillaud, Maire de Sainte-Hélène

Marie-Thérèse Fabre



A titre personnel et aussi en tant 1^{er} magistrat de la commune quelle expérience avez-vous pu tirer de ces événements ? Avez-vous des faits marquants à nous relater ?

Cela a été une expérience avec énormément de stress dans des temps synthétiques, énormément de tristesse et un affect particulier parce qu'il s'agit aussi de la disparition d'une forêt de pins et de culture mais aussi d'une forêt de loisir pour tous les Sainte-Hélénois. Il s'agit d'un choc émotionnel historique.

« Monsieur le maire, il y a le feu ! » c'est ce que j'ai entendu de mon bureau, dans lequel je me trouvais, au bord de la route de Saumos. Alors qu'à peine un mois avant, il y avait déjà eu un feu, toujours rapidement maîtrisé, sur la route de Lacanau. De prime abord l'estimation est difficile à faire. Tout s'est précipité et la situation s'est dégradée en soirée : c'était une véritable tempête de feu liée à une tempête de vent jusqu'à Sainte-Hélène, des flammes hautes de plusieurs mètres et la vue sur la scierie en feu. En moins d'une heure, le feu a parcouru 6 km. C'était une vision apocalyptique, la scierie Seguin avait plus de 200 km de stock de bois.

Dans les souvenirs et les images marquantes :

Celui de la scierie en flammes et à Sainte-Hélène qui compte beaucoup de hameaux, lorsqu'on s'est arrêté chez les gens, maison par maison : aux Tronquats, les gens essayaient de sauver leurs animaux et les prenaient sous le bras.

La première nuit on ne réalisait pas vraiment quelle était exactement la situation à cause de l'adrénaline, de l'excitation négative et de la gestion dans l'urgence, il a fallu ouvrir le gymnase, y faire apporter des vivres, organiser les dons ... Le maire de Castelnaud était là tout de suite, la mairie de Lacanau a très vite réagi.

Des événements marquants :

- L'évacuation des Tronquats, le lendemain 1km du cœur de ville était évacué !
 - La rapidité de la progression de décision entre le Sous-préfet, le maire de Saumos et le maire de Sainte-Hélène.
 - Le sentiment d'isolement : pas au niveau de Sainte-Hélène, en revanche, afin qu'il soit suffisamment protégé du feu pour des raisons de sécurité, le poste de commandement était positionné au Temple. Nous n'avions aucun relais d'information à Sainte-Hélène. Nous n'étions pas identifiés comme un point de repère et de restauration pour les pompiers.
 - Un ressenti solidarité locale au sens large entre la population, les élus, les responsables sylvicoles.
- Les plus de 1000 pompiers du SDIS ont accompli un travail extraordinaire.

Et des moments de vie incroyable :

Mardi : évacuation préventive.

Mercredi matin : les moyens arrivent au poste de commandement, évacuation de la moitié de la commune. Sur les réseaux sociaux des informations très factuelles. La réponse opérationnelle de la DFCI, des pompiers et des propriétaires sylvicoles a été fabuleuse.

Avec le recul :

Les véhicules ont été très efficaces pour la forêt, l'Etang de la Levade quant à lui a été complètement massacré par les passages des véhicules.

Un premier état de perte post incendie : hors exploitation forestière 150 000 €.

Dans les hameaux, une maison a été perdue.

En tout sur les 3700 ha brûlés, la commune possède 2400 ha de forêt, on a perdu 370 hectares de forêt communale

On doit penser à l'après, couper vite afin d'éviter que cela ne pourrisse et préparer la replantation.

Comment continuer ? On va planter et retravailler à entretenir ce modèle économique

On va travailler avec le ministère de la Transition écologique sur la replantation. Avec peut-être plus de feuillus, pas uniquement des pins, et plus de feuillus en bord de route. Il faudra peut-être envisager une forêt paysagère cultivée comme en Suisse. Faire un travail de pédagogie pour limiter les risques, un travail aigu de surveillance du massif, et réfléchir aux sanctions en cas d'infraction. **100% de la réponse consiste dans : comment faire pour éviter que cet épisode ne puisse se reproduire avec une telle intensité.**



François Korysko, quels ont été les rôles de l'ONF dans les incendies qui ont frappé notre région ?

Si on va dans la chronologie, on a eu une saison marquée par des facteurs climatiques extrêmes : un taux de sécheresse au-dessous de 10% ce qui est très rare, pas de pluie de mi-juin à fin septembre, une température de plus de 35° plusieurs fois en juillet et août. Un cocktail magique pour que les incendies se développent et que cela complique la lutte contre les feux.

D'autant plus que, les deux premiers feux de La Teste et de Landiras sont partis en même temps le 13 juillet 2022. Les moyens des pompiers ont dû se séparer pour entamer la lutte et l'ONF s'est positionné comme connaisseur du territoire. Il est important de noter que les trois feux de La Teste, Landiras et Saumos sont partis de forêts privées au départ et par la suite, ont atteint des forêts domaniales.

L'ONF a été présent sur les PC des pompiers et a eu différents rôles :

- À La Teste, la DFCI s'est complètement déportée sur Landiras, le rôle de l'ONF a été celui de coordination et d'assistance de tous les engins,

- À Landiras, l'ONF a assisté la DFCI communale et régionale, veillé à l'accessibilité des pistes, les sautes du feu, la garde du feu, le positionnement sur le feu ; bref « l'ONF a été un peu leurs yeux sur le terrain ».

L'ONF a mis sa deuxième casquette, celle de police de l'environnement et poursuite des incendiaires avec la gendarmerie à Landiras, Saumos et à Lesparre (35 départs de feu à Lesparre en une semaine) où il y avait des soupçons d'incendies d'origine criminelle. Sur réquisition préfectorale, grâce à sa connaissance du terrain, elle a également coordonné les travaux de création de pare-feux à La Teste à la place de la DFCI sur réquisition préfectorale.



Et plus particulièrement sur l'incendie de Saumos, voisin de Lacanau ?

Le lundi 13 septembre, en sortant de mon bureau du Temple, j'ai vu un gros nuage de fumée et la flamme qui arrivait et courait le long de la route, le temps que la gendarmerie arrive et se déploie, nous avons, avec la Maire du Temple, les habitants et les élus présents, empêché les voitures de remonter vers Saumos. Puis, on a rejoint le poste de commandement des pompiers basé au château d'eau de Saumos avec toutes les forces qui sont arrivées, toutes les unités du SDIS, du bassin, du Nord Médoc, etc..., la DFCI, les élus du Temple, de Saumos, de Sainte-Hélène, de Lacanau. Le feu était très rapide, attisé par un vent venant du sud, poussant vers le Nord en plein vers Saumos, le Sous-préfet a alors décidé l'évacuation du village à 17h00, après réquisition nous y avons donc participé, cela a pris 30 à 45 minutes. On voyait les vols de canadais, avec la gendarmerie on s'assurait bien que toutes les maisons étaient vides dans le bourg, sur les périphéries ; le feu est arrivé dans le village à 21h00.

L'intersection entre le Porge, Saumos, le Temple commençait à brûler et le feu longeait toutes les maisons, les pompiers dans les jardins défendaient pied à pied chaque maison, on s'assurait bien avec les gendarmes de vérifier qu'il n'y ait plus personne dans les maisons, on a donné des renseignements aux pompiers sur l'état des pistes et assisté les habitants. On a travaillé toute la nuit, il n'y avait plus d'eau dans le château d'eau, ni au Temple ni à Saumos. Le feu a parcouru 4 km en 1h00, 1400 ha ont brûlé la première nuit. La scierie Seguin a vu tout son stock de bois brûler, on voyait les flammes. Le lendemain, le feu continuait à progresser, on était avec la cellule anticipation des pompiers et on a participé à l'évacuation du village de Sainte-Hélène. Ce n'est pas le cœur de mission de l'ONF, mais dans cet engagement de 4 à 5 jours, on a fait partie et le lien avec tous les services, et même après, jusqu'à ce que le feu soit fixé. Et, après l'incendie, nous avons procédé à la coordination avec les communes, des bois brûlés qui doivent être coupés, vendus et évacués.

A Lacanau, pouvez-vous nous préciser en quoi consistent les actions de l'ONF contre les feux ?

Deux grandes choses, tout d'abord pour éviter de nouveaux départ de feux des actions de police et de surveillance dans les endroits qui accueillent du public, ce qui a été fait tout l'été et que l'on va continuer sur le site du Lion, du Moutchic, des parkings plan plage... Nous avons désormais un taux tolérance très bas, aucun apport de feu en forêt n'est toléré (réchaud, barbecue, les gens qui dorment sur les parking littoraux...) l'amende peut aller jusqu'à 135 €, chaque allumage de feu en forêt a été sanctionné. Nous avons assuré une grosse vigilance. Deuxièmement, au niveau aménagement du territoire, l'expérience des feux nous a prouvé que les pare-feux n'arrêtent pas les feux même si l'on fait de grands trous, les feux sautent de 200 ou 300 m. En revanche, ils permettent aux pompiers de se positionner en sécurité et créent une zone d'appui. Nous créons donc des réseaux de zones d'appui entre les maisons et la forêt pour que les pompiers puissent se positionner pour la défense. Nous avons aussi une vigilance accrue sur les O.L.D. (obligations légales de débroussaillage), sur les réseaux de pistes et les pare-feux qui doivent être maintenus et élargis. Les pare-feux en sable constituent des zones d'appui privilégiées de lutte pour les pompiers. En ce qui concerne les O.L.D., les propriétaires nous contactent souvent pour avoir des informations précises, la communication peut également rappeler le cadre légal des O.L.D. (*plaquette explicative à télécharger sur https://www.dfcj-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2017/12/DFCI-PLAQUETTE-A5-0320_WEB.pdf*)



STRATÉGIE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE

par Pierre Barras

L'érosion n'est pas un phénomène nouveau, les différentes études en placent le début vers l'an 600 avec un trait de côte à environ 2,5km à l'ouest de l'actuel.

Depuis 2009, la commune de Lacanau a engagé une stratégie de gestion de la bande côtière. Cette stratégie est élaborée avec l'appui du GIP littoral (groupement d'intérêt public littoral) (1) créé en décembre 2007. « Le Groupement d'Intérêt public est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires. » Le GIP regroupe les communautés d'agglomérations et de communes de l'île de Ré à la côte Basque, son conseil d'administration est actuellement, depuis le 19 juillet 2021, présidé par Henri Sabarot. Le GIP pilote depuis 2016 la démarche ayant pour objectif de réussir la transition du littoral Aquitain en définissant 2 volets prioritaires : l'érosion et les mobilités. Cette transition a fait l'objet du dossier littoral 2030 (2) paru en mai 2021. Le choix effectué à ce jour est de renforcer la défense, réalisée après l'hiver 2013-2014, afin d'atteindre 2050, date charnière vis-à-vis d'une relocalisation. Les études relatives à ce renforcement sont réalisées par le bureau d'étude CASAGEC dont la dernière intervention au forum érosion 2019 est téléchargeable sur le site de la mairie (3).

Le conseil municipal du 27 septembre 2022 a adopté le projet de confortement issu de l'étude de CASAGEC. En préalable à la réalisation de ces travaux, Madame la Préfète de la Gironde a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conformément au code de l'environnement. Les observations formulées par l'APLLO à cette enquête, qui s'est déroulée du 21 septembre au 21 octobre 2022, font l'objet de l'article suivant.

L'étude (4) CASAGEC est consultable sur le site de la Préfecture. Le renforcement concerne la zone couverte par l'actuelle digue de la Maison de la Glisse à la résidence Bleu Marine, et le principe, page 12 du rapport CASAGEC est défini ci-contre :



Section 1 :

dite de la « Maison de la Glisse » renfort et rehausse,

Section 2 :

dite « courante » rehausse,

Section 3 :

dite du « Poste de secours central » renfort et rehausse,

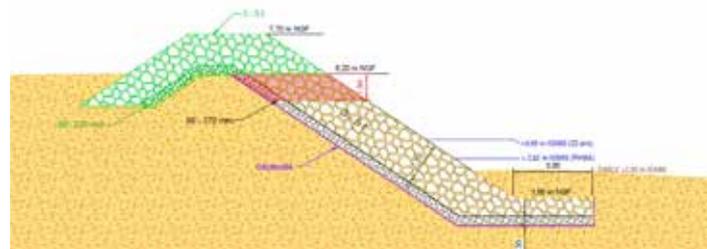
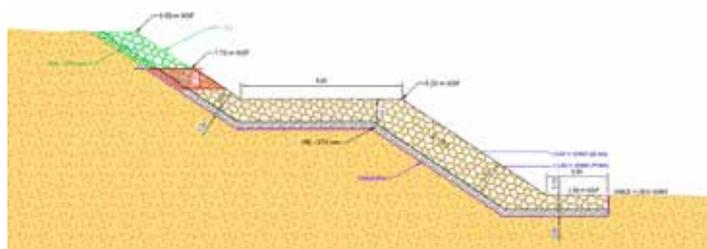
Section 4 :

dite « Kayoc » rehausse,

Section 5 :

dite du « Sud », sous-découpée en section 5a, 5b et 5c, rehausse avec réalisation d'une bèche arrière.

La coupe transversale de la section 2 fait l'objet du schéma ci-dessous où le haut de la digue actuelle (zone rouge) constitué de blocs inégaux sera déposé et remplacé par des nouveaux blocs prolongés jusqu'à la côte +9,50 NGF (Nivellement Général de France).



La coupe transversale des sections 5b et 5c fait l'objet de la coupe ci-dessous :

- Comme pour la section précédente le haut de la digue actuelle (zone rouge) constitué de blocs inégaux sera déposé et remplacé par des nouveaux blocs.
- Il est fait le choix d'une bèche plutôt qu'un profil avec une plage de repli, comme la section précédente, et de grande largeur.

Source image : enquête publique citée dans le texte

(1) <https://www.giplittoral.fr/>

(2) <https://www.giplittoral.fr/presentation>

(3) <https://www.lacanau.fr/ma-mairie-en-action/les-grands-projets/bande-cotiere/>

(4) LACANAU - confortement de l'ouvrage contre la mer et de rechargement en sable sur 10 ans

Observations de l'APLLO sur le rapport technique du dossier d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de confortement de l'ouvrage de défense contre la mer du littoral et rechargement en sable pour 10 ans du mercredi 21 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus.

Le rapport technique est relatif aux travaux que le bureau d'études CASAGEC estime nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage à l'horizon 2030, à savoir :

- 1/ Rehausser les enrochements pour éviter l'érosion par le reflux des vagues,
- 2/ Réensabler le pied des enrochements pour se prémunir de l'affouillement de la fondation,
- 3/ Remplacer les enrochements au niveau du poste de secours, dont le calibre est jugé trop petit.

Notre analyse résumée ci-après établit d'une part que les actions 1 et 2 sont inadaptées ou inefficaces et que l'action 3 par son mode opératoire est de nature à présenter un risque vis-à-vis de la sécurité publique (soutènement de la placette Kayoc).

Rehausser les enrochements

Le bureau d'étude fixe la rehausse à +9,5 NGF soit une surélévation de 1,8 M par rapport au niveau actuel (le profil est défini en page 14). Cette côte est affirmée sans justification. Le retour d'expérience depuis 2014 montre que la houle des tempêtes hivernales peut atteindre le niveau supérieur (+7,7NGF) de l'enrochement de protection de la dune au-dessus de la plage de repli.

En revanche l'analyse des houles depuis 2014 montre que celles-ci n'ont pas atteint la plus forte (Hercules) enregistrée en 2014. Quel niveau une tempête de type Hercules atteindrait-elle ? Quelle est la probabilité pour que l'évènement climatique 2013-2014 se reproduise avant 2050 (date vis-à-vis de laquelle le renforcement est dimensionné).

Il est nécessaire de prendre contact auprès des météorologues et climatologues afin de définir la période de retour de l'évènement climatique 2013-2014 afin de pouvoir modéliser la houle de référence et définir le renforcement.

• D'autre part recharger c'est agir sur l'effet : départ du sable protecteur et non pas la cause ; fondation insuffisante.

Il est donc nécessaire de procéder au renforcement des fondations, renforcement qui ne serait qu'une anticipation des travaux à réaliser pour atteindre 2050.

Réensabler le pied des enrochements

Il est prévu : « Des rechargements si besoin, en lien avec les événements météo-marins défavorables, afin de conforter les fondations de l'ouvrage et garantir le maintien de la structure de l'ouvrage et la sécurité des accès »

Ce principe amène une double observation :

• D'une part à partir de quelle situation doit-on intervenir ?

La tempête Justine du 6 février 2021 (photo ci-dessous) aurait justifié un rechargement de sable, au nom du principe de précaution, afin qu'une tempête postérieurement très proche ne risque pas d'affouiller la fondation. Ceci qui heureusement n'a pas été le cas. Recharger signifie une réactivité quasi immédiate nécessitant la mise en œuvre très rapide de gros moyens (compte tenu du linéaire). De plus le profil après rechargement doit correspondre géométriquement à un équilibre naturel au risque que les marées suivantes ou une tempête n'enlève le sable mis en place. Opération délicate à réaliser à marée basse même en réalisant un phasage longitudinal.



Remplacer les enrochements au niveau du poste de secours

Ces enrochements mis en place en 2012 sont jugés trop petit (0,5 à 1T) « La blocométrie de l'ouvrage observée au droit du Poste de Secours ne présente pas une stabilité optimale et la cote de l'ouvrage ne garantit pas des débits de franchissements acceptables ». Il est donc prévu de les remplacer pour des enrochements de 3 à 5T. S'ils sont trop petits comment expliquer qu'ils ont résisté aux tempêtes depuis 2012 et surtout en 2013-2014, comme le montre la photo ci-contre prise le 28 février 2014 après la tempête Andréa, septième des huit tempêtes de 2013-2014 ? Le bureau d'étude prévoit le remplacement (dépose des enrochements actuels et mise en place de nouveaux enrochements) Pour envisager un tel mode le bureau d'étude n'a pas dû avoir connaissance de l'historique de mise en place de ces enrochements.

En effet la fonction première de ces enrochements est le soutènement de la placette Kayoc. Ce soutènement datant du début des années 70 était constitué d'un double rideau de palplanches reliées par des tirants, rideaux et tirants fortement corrodés comme le montre cette photo du 5 octobre 2011.



Il en résulte que le mode opératoire du bureau d'étude constitue un risque vis-à-vis de la stabilité de la placette Kayoc et donc de la sécurité publique. De plus une défaillance de soutènement risque de générer un transfert de charge sur le poste de secours et en particulier sur ses fondations profondes. Bien que les actuels enrochements aient fait « leur preuve » lors de l'hiver 2013-2014, il est envisageable, au nom du principe de précaution de recouvrir les actuels enrochements par des enrochements de 3 à 5T en adoptant un mode opératoire ne remettant pas en cause la stabilité de la placette Kayoc.

QUAND POURRONS-NOUS DISPOSER D'UNE CONNEXION FIBRE OPTIQUE A L'OCEAN ?

par Didier Large

De nombreux Canalais sont confrontés à des débits insuffisants de leur connexion ADSLx en particulier pour recevoir dans de bonnes conditions les chaînes de télévision et sont prêts à passer à la fibre optique. A l'Océan la plupart des rues ont été équipées de la fibre, mais force est de constater que seuls quelques quartiers sont aujourd'hui éligibles via leurs opérateurs traditionnels.

Rappel : En janvier 2018, le syndicat mixte Gironde Numérique (Gironde Haut Méga) a sélectionné Orange pour effectuer le déploiement du réseau FTTH dans le département de la Gironde exceptée la métropole bordelaise et la ville de Libourne avec la totalité des logements raccordés d'ici 2024.

Le coût des travaux pour la Gironde étaient estimés à 669 millions d'euros dont 115 millions d'euros seront financés conjointement par le département, la région, l'État, l'Union Européenne et les Communautés de Communes et d'agglomérations. Pour sa part, Lacanau compte 9 462 points de raccordements.

La Commune de Lacanau comptait 9 462 locaux (logements et entreprises) et selon les dernières données ARCEP de juin 2022, entre 25% et 50% des locaux étaient éligibles à la fibre optique soit 4 210 locaux fibrés. En un an, 2 515 nouveaux locaux ont ainsi été raccordés à la fibre. Les Canalais peuvent souscrire une offre internet Fibre Orange, Fibre Bouygues Telecom, Fibre Free, Fibre SFR, Fibre Sosh ou encore Fibre Red by SFR. La meilleure vitesse internet à Lacanau est de 8 Go/sec en fibre optique. Un réseau FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home) type de réseau de télécommunications physique permet notamment l'accès à internet à très haut débit).

Développés dans divers pays au cours des années 2000 puis 2010, ces réseaux terrestres FTTH « Fibre optique jusqu'au domicile » permettent un accès internet à très haut débit optimisé jusqu'à 10 gigabits/sec contre 20 mégabits/sec pour l'ADSL2 ou 2+ et 100 à 200 mégabits/s pour le VDSL2.

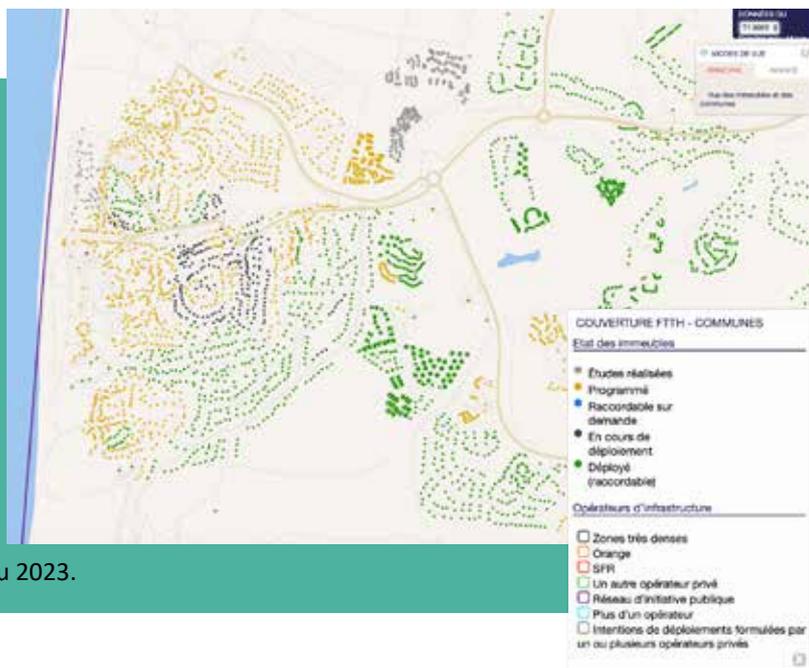
Par ailleurs ces réseaux sont insensibles aux perturbations électromagnétiques et ont un débit stable pour des lignes jusqu'à environ 30 km de longueur.

Pourquoi le déploiement de la fibre optique est-il difficile ?

Le déploiement de la fibre optique est reparti à bon rythme après la crise sanitaire mais son déploiement est confronté à de nombreux écueils.

Parmi les obstacles techniques sont la difficulté d'utilisation des infrastructures Enedis, l'absence de base d'adresses nationales, l'accès aux propriétés ou aux logements sans compter le manque de compétences de la sous-traitance qui amène à des dommages importants dans les centres téléphoniques ou sur les réseaux.

L'ARCEP, autorité de régulation des communications électroniques, met à jour régulièrement les données et les cartes de l'évolution du déploiement de la fibre en France. Ci-après un zoom sur la carte de Lacanau Océan du 2023.



Pour aller plus loin :

- Carte fibre arcep : <https://urlz.fr/n4as>

- Les travaux de déploiement du RIP de Gironde attribués à Orange - La Fibre Optique : <https://www.lafibreoptique.fr/orange-rip-gironde>

- Fibre optique et 5G à Lacanau (33680) (ariase.com) : <https://www.ariase.com/couverture/gironde-33/lacanau>

- Arcep - Les réseaux comme bien commun | Arcep : www.arcep.fr

- Réseau FTTH — Wikipédia (wikipedia.org) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Réseau_FTTH

LES ABEILLES DANS LES DUNES

par Jean-Pierre Stynen

Quelle surprise, inattendue en bordure de piste au nord de Lacanau Océan, sous les pins, une vingtaine de ruches, dans cette zone littorale à quelques centaines de mètres du rivage derrière la dune.

Il est vrai qu'en dehors de la sylviculture on imagine mal une activité artisanale d'élevage dans cette forêt ; c'est que l'apiculture sait se montrer discrète.



Les fleurs mellifères

A la recherche de la matière première, en regardant bien autour de moi, je les ai vues ou imaginées dans une autre saison, ces fleurs mellifères, les fleurs sauvages de la forêt qui embellissent le sous-bois, ou la dune.

Au printemps : bruyère erica, ajonc, genêt.

En été : iris sauvage, romarin, chardon, ciste.

En automne : arbousier, bruyère callune, ronce.

En flânant dans ce sous-bois inchangé en hiver, toujours aussi coloré, j'ai réalisé à l'évidence que non seulement les aiguilles de pins pérennes sont toujours vertes, mais aussi les arbousiers, ainsi que les bruyères dont la couleur rose ne s'estompe que lentement.



Les ruches et les abeilles

L'apiculture, activité traditionnelle dans les Landes, a pris ses quartiers à Lacanau Océan, dans cette bande littorale où la coopérative « Ruchers du Littoral » a installé ses ruches.

Les Ruchers du Littoral exploitent 200 ruches dont une cinquantaine entre Lacanau Océan au nord et la maison forestière de l'Alexandre. Ces ruches perpétuent l'élevage de l'Abeille Noire élevée de longue date dans les Landes (*Apis mellifera mellifera*). Avec l'idée de repeupler petit à petit l'ensemble du territoire avec les abeilles noires des Landes de Gascogne qui ont permis depuis toujours la reproduction des plantes, fruits et légumes de nos ancêtres et façonné nos paysages, nous souhaitons sauvegarder nos butineuses endémiques dans leur environnement naturel. Nos abeilles locales au patrimoine génétique unique ont déjà résisté à de nombreux changements climatiques et sont probablement les plus à même de traverser les bouleversements climatiques à venir ou résister aux maladies comme aux produits répandus dans la nature.

La production

En se basant sur une production annuelle moyenne de 20 kg de miel par ruche, la production pourrait avoisiner les 4 tonnes. Malheureusement les aléas climatiques de ces deux dernières années ont réduit cette production à néant.

La production de 2022 a été affectée par la chaleur et la grande sécheresse.

La bonne santé des pollinisateurs sauvages et des abeilles comme celle des exploitations apicoles repose principalement sur la disponibilité en ressources mellifères à proximité des colonies et sur l'absence de contamination dans leur alimentation ou leur environnement.

Cette alimentation en nectar et pollen doit être abondante, diversifiée et disponible tout au long de la saison apicole. Chaleur et sécheresse affectent la floraison des plantes, ainsi que la durée des fleurs qui se dessèchent, mais aussi la vie de la ruche et la santé des abeilles. L'eau indispensable à la vie est aussi nécessaire aux abeilles pour refroidir la ruche. Chaleur et manque de nourriture diminuent la production, le nectar produit étant en priorité réservé aux abeilles et à la croissance des larves.

La génétique

Le rucher est aussi le lieu d'études génétiques pour la sauvegarde de l'abeille noire afin d'augmenter sa résistance aux changements climatiques, et aussi de la préserver des attaques de la Varroa, acarien qui se fixe sur le corps de l'abeille ou dans les alvéoles.

Les saveurs

Le miel du littoral est assez liquide, ambré, et propose des parfums aux notes de sous-bois. Le miel de genêts est plutôt toasté. L'automne favorise la production du miel de Noël, produit à partir des fleurs de l'arbousier, au goût amer et inhabituel. La coopérative dont la base d'activité est installée à Méogas à quelques kilomètres de Lacanau est dirigée et mise en scène par Monsieur Pierre Favier. Les informations m'ont été fournies par Monsieur Favier et ont été relevées sur la page <https://ruchersdulittoral.com> très bien documenté, où vous trouverez plus de détails sur le métier d'apiculteur, ainsi que les produits des ruchers et les points de vente.

Pour aller plus loin :

Pour en savoir plus sur les Ruchers du Littoral et l'abeille noire, je vous invite à suivre le lien suivant :

- <https://ruchersdulittoral.com/index.php/abeilles-noires>

Voici une plaquette instructive sur les « PRATIQUES AGRICOLES et PROTECTION des INSECTES POLLINISATEURS »

- https://ruchersdulittoral.com/-pdf/PlaquetteABEILLE_20170626_BD.02.01.pdf

Mais aussi le blog :

- <https://www.apiculture.net/blog/la-vie-de-la-ruche-c7>



Note :

Le Parc Naturel Régional (PNR) et l'Agence Régionale de la Biodiversité ont proposé un spectacle sur les insectes pollinisateurs « Pour une poignée de pollen », où on peut découvrir qu'il existe 1000 espèces d'abeilles sauvages en France. Voir la photo d'une abeille (pas noire) sur une fleur de romarin.

Ce spectacle a été présenté le 12 novembre 2022 à la Ludo-Médiathèque de Lacanau.

PIZZA AU VEU DE BOIS
Pizzas
Sandwichs / Burgers
Salades et boissons
Sur place ou à emporter
06 30 99 66 44
42 av. de la Côte d'Argent - 33680 LACANAU

A côté
Restauration
petite et
grande faim
Sur place ou à emporter
06 40 73 09 39

TRANSACTIONS · LOCATIONS · SYNDIC · EXPERTISES
2 avenue Plantey - 33680 LACANAU
☎ 05 56 26 30 32
AJP
IMMOBILIER
Kotia MANPE
www.ajp-immobilier.com

AGENCE DES ALLEES
Transactions-Locations de vacances
2 Route de l'Atlantique 33 680 Lacanau
www.agencedesallees.com
Tél. 05.56.03.22.94
Siret 495 232 068 000 33
Carte professionnelle 33012018000027914
Garantie Groupama 132 Rue des 3 Fontaines 92 000 Nanterre

la **Loge**
de **l'Océan**
By Désirs2Rêves
2 Avenue Henri Seguin
33860 Lacanau-Océan
05 45 82 83 02

UNE PARTIE DES ACTIONS QUE NOUS AVONS MENÉES RÉCEMMENT

NOUS POURSUIVONS TOUJOURS NOTRE TRAVAIL AVEC LE PROJET « VILLA CANO »

Un avenant au protocole a été rédigé : replantation des arbres, modifications architecturales, et aide à la protection des riverains sur l'élaboration de clôtures protectrices en adéquation avec le site et le zonage.

LE RECOURS CONTENTIEUX PORTÉ DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF AVEC LES RIVERAINS SUR LE PROJET DU 17 RUE PAUL CALLEDE

L'action a abouti en première instance, le pétitionnaire a retiré son permis. Nous serons vigilants sur tout futur projet sur ces parcelles afin qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le site.

SUITE DEMOLITION DU CINEMA « LE FAMILIA » / PROJET « 7EME ART » AMIANTE, UNE ACTION COMMUNE AVEC VIVE LA FORET

Nous sommes toujours sur l'affaire de l'amiante. Aucune mesure destinée à limiter la libération de fibres n'est visible. Aucun confinement du chantier et aucune protection pour les riverains n'ont été mis en place et ce en violation de la règle du code de la santé publique. Le chantier n'a toujours pas été désamianté. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

LE FUTUR P.E.M. (POLE D'ECHANGE MULTIMODAL), L'EMPLACEMENT ET LA REALISATION EN QUESTION

Dans le dernier APLLO mag', nous avons détaillé les principaux inconvénients de l'emplacement prévu pour le futur P.E.M. Nous avons à plusieurs reprises demandé une réunion à ce propos à la commune de Lacanau, sans succès. En conséquence, l'APLLO en soutien de ses adhérents, et du collectif des riverains de la pinède du Pin de sucre, se sont groupés pour envoyer un courrier d'avocat dans lequel ont été soulevés les problèmes juridiques et réglementaires liés au choix de cet emplacement. En premier lieu, le projet du P.E.M se situe sur un terrain entièrement boisé, situé en zone Nz du PLU, dont une partie est classé en E.B.C. (espace boisé classé). Zone définie par le PLU comme étant composée de terrains naturels et d'espaces boisés qu'il convient de protéger. Le projet contrevient à cette obligation de protection. De plus, il nécessitera l'abattage de nombreux arbres de haute tige qui ne pourront pas être remplacés par des plantations équivalentes, et ce, en méconnaissance des dispositions de l'article 13 du règlement du PLU pour la zone Nz. Deuxièmement, l'article L.113-2 du code de l'urbanisme stipule que « le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ». Il entraîne le rejet de la demande d'autorisation de défrichement. En l'espèce, compte tenu de sa nature et de son ampleur, le projet du P.E.M. constitue un changement d'affectation du sol, et plus particulièrement en ce qui concerne l'emplacement de la gare routière qui se trouve au cœur de l'E.B.C.. En outre, le défrichement du terrain détruira son état boisé et mettra fin à sa

En fin d'année 2022, L'APLLO a été partenaire du Lacanoël 2022 !

PROJET DU GROUPE ALTAE, 4 ROUTE DU LION

Le groupe Altae que nous avons rencontré bien en amont du dépôt de permis de construire, sans avoir de vision précise détaillée, a déposé un permis de construire pour un projet au 4 route du Lion pour 19 appartements. Sur le plan patrimonial, la parcelle jouxte un bâtiment d'intérêt architectural ou urbain protégé, l'architecte des Bâtiments de France a donné un avis défavorable au permis de construire déposé sans aucune ambiguïté relevant que les caractéristiques du projet ne respectent ni la logique du paysage bâti, ni les dispositions de l'architecture traditionnelle existante. Il souligne la rupture d'homogénéité des alignements que va entraîner le projet, lequel vient écraser les perspectives des rues encadrant l'opération et regrette la faible importance accordée aux espaces végétalisés qui ne permet pas un projet aéré. Cela nous renforce dans l'idée qu'il est plus que jamais important que nous puissions rencontrer les promoteurs qui le désirent au dépôt du permis afin de permettre de travailler sur du concret et en parfaite connaissance des caractéristiques exactes des permis de construire et non pas sur un flou artistique.

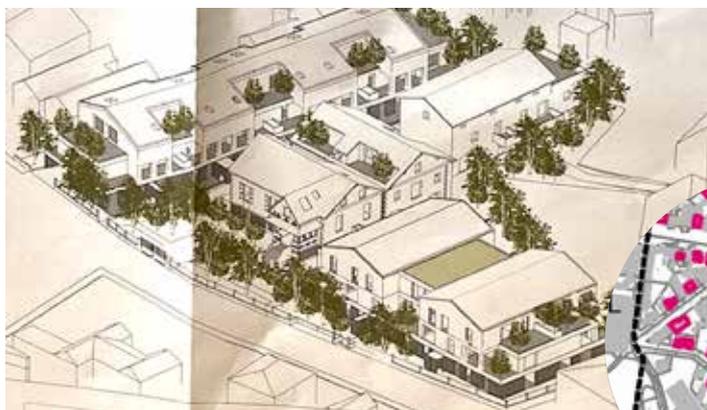


destination forestière, alors même que son classement en zone Nz vise à préserver cette destination. Troisièmement, l'article L.101-2 du code de l'urbanisme dispose que « dans le respect des objectifs du développement durable, les collectivités publiques doivent, entre autres, lutter contre l'artificialisation des sols avec pour objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ». La réalisation du P.E.M. à cet emplacement aura obligatoirement pour conséquence d'artificialiser le sol du terrain retenu, et la superficie du projet sera intégrée dans les surfaces artificialisées, ce qui entraînera la consommation d'une grande partie du pourcentage de l'espace artificialisable pendant les dix années suivantes par l'entrée en application de la Loi Climat et Résilience et diminuera de fait l'espace dédié « aux logements sociaux et aux bâtiments d'intérêt général ». Enfin, le projet aura pour conséquence d'augmenter significativement la fréquentation du terrain, augmentant d'autant les risques d'incendie. Sachant l'ampleur dramatique que pourrait prendre un feu en période estivale au cœur de Lacanau, ce risque doit être absolument évité. De tous ces arguments, il ressort qu'un tel aménagement ne doit pas avoir lieu sur ce site et qu'il faut nécessairement choisir un autre terrain, non boisé, et déjà artificialisé pour la réalisation du projet de P.E.M. Nous avons eu un entretien avec le groupe SYSTRA chargé de la concertation du projet à qui nous avons

Fin article page suivante →

NOS ACTIONS

donné nos arguments. Il s'agit, non pas de déconstruire et de s'opposer sans raison, mais de proposer de construire avec une vision collective et citoyenne, un projet réaliste au regard des enjeux majeurs, afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. Le projet reste flou, nous ne pouvons qu'espérer que les réunions qui suivront permettront de trouver une solution respectueuse pour le site. Voici le lien de la pétition lancée par les riverains : <https://vu.fr/svVP>



VILLA « SAINT HUBERT », UN PROJET IMMOBILIER EXTREMEMENT DENSE AU 19 RUE GABRIEL DUPUY

Apprenant la vente du terrain et qu'un projet immobilier de grande envergure allait voir le jour, nous sommes entrés en contact avec le promoteur et avons organisé déjà plusieurs réunions avec les riverains qui se sont formés en collectif. Nous avons demandé au promoteur Signature Promotion afin qu'un projet respectueux puisse se réaliser sur le site. La rédaction d'un protocole concernant les arbres et la végétation qui accueillent de nombreuses espèces, la conservation du bâtiment remarquable ainsi qu'une meilleure intégration du projet dans le voisinage permettant de respecter le cadre de vie de ce quartier historique du Crohot du Matelot et de ne pas dénaturer le site inscrit. Rappelons qu'il s'agit là du seul poumon vert du quartier abritant une biodiversité écologique et spécifique qui ne peut être détruite. On ne peut accepter la destruction pure et simple de cet espace naturel, dans le quartier le plus ancien de l'Océan, entouré d'un nombre important de maisons également remarquables. D'autant plus que, ce projet en l'état mettra largement en péril l'identité architecturale et paysagère du quartier et détruira en partie la villa « Saint-Hubert » datant de 1922, que la collectivité a identifié, il y a quelques années dans le PLU, comme « villa remarquable », architecture patrimoniale à préserver.



PROJET DU 11 AVENUE DE L'EUROPE

Le juge des référés du Tribunal Administratif de Bordeaux a statué le 1^{er} mars 2023 et ordonné la suspension du permis de construire, considérant que ce projet était susceptible d'avoir une influence négative sur le cadre de vie dans ce secteur du centre-ville de Lacanau-Océan. L'APLLO soucieuse du devenir de la maison remarquable (désormais restaurant « Pink Amore ») et du projet dans sa globalité, a déposé un recours gracieux resté lettre morte au mois d'août 2022 et un recours en annulation en décembre dernier. Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à ce dossier et de ce projet qui a été mis sous scellés le 6 avril dernier.

PROTOCOLE 6 RUE DU MARÉCHAL DES LOGIS GARNUNG

Projet immobilier sur le terrain actuel de l'hôtel « les Dunes », une villa remarquable du tout début du XX^{ème} siècle qui possède les mêmes éléments que la « Villa Plaisance », notre actuelle mairie annexe. Un protocole est actuellement en cours de rédaction qui permettra, nous l'espérons de préserver l'intégrité et l'homogénéité du site. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier dans notre prochain magazine.



NOTRE MISSION APLLO PAT'

Les caractéristiques de cette mission nous permettront d'appréhender de manière plus efficace les problématiques urbanistiques et patrimoniales, nous aurons l'occasion de largement vous le détailler dans notre prochain APLLO mag'.

Une nouvelle espèce nicheuse a posé ses valises en France : Bienvenue au Martinet cafre

Le Martinet cafre fait partie de la famille du Martinet noir que l'on observe dans le ciel les soirs d'été, chassant les insectes aux côtés des hirondelles. A noter que, malgré leur ressemblance avec ces dernières, les martinets ne sont pas des passereaux. Légèrement plus petit que son cousin, le Martinet cafre est reconnaissable à son croupion blanc et à son menton clair. Visiteur rare originaire d'Afrique subsaharienne, il niche depuis quelques années dans la Péninsule Ibérique.

Depuis deux ans, les observations se multiplient en France, mais jusque-là aucun cas de reproduction n'a été confirmé.

L'Ailante

L'APLLO a écrit à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine. Nous avons été alertés à plusieurs reprises, par certains de nos adhérents, de la prolifération anarchique d'une plante invasive sur l'agglomération de Lacanau océan d'un arbre à feuilles caduques qui est l'Ailanthus altissima. De la famille des Simarubacées, il est plus connu sous le nom d'Ailante glanduleux ou Faux Vernis du Japon ou Faux Vernis de Chine. Implanté en milieu urbain, il pose des problèmes de stabilité de berges, d'envahissement en milieux naturels, et de déstabilisation de bâtis et de chaussées. A ce titre, l'Ailanthus altissima est une espèce inscrite à l'arrêté ministériel du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, repris du Règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes au sein de l'Union Européenne. De fait, nombre de communes ont entamé des programmes d'éradication de cette plante invasive. Or nos adhérents, quand ils sont victimes de dégâts causés par l'Ailante, se trouvent démunis face à des voisins peu compréhensifs, au fait de la particularité de cet arbre. Nous avons donc demandé l'état de la réglementation s'agissant de plantations tant sur le domaine privé que sur le domaine public et surtout les obligations des propriétaires privés ou publics.



Bilan 2022 des centres de soins LPO : la faune sauvage victime du climat

Les sept hôpitaux pour la faune sauvage ont à nouveau accueilli plus de 20000 animaux en détresse au cours de l'année passée, avec notamment une forte augmentation des admissions liées à la crise climatique. 82.7% sont des oiseaux, 17% des mammifères, 0.3 % des reptiles ou des amphibiens, 62% des animaux soignés ont pu être relâchés dans leur milieu naturel. Les hérissons, les martinets noirs et les moineaux domestiques forment le trio de tête des espèces recueillies qui représente plus du quart du total. L'été 2022 a surtout connu une très forte augmentation des animaux accueillis suite à des épisodes climatiques extrêmes avec plus de 7% des admissions en 2022 contre 0.9% en 2021. Plus des deux tiers de ces prises en charges ont été effectuées en seulement 4 mois, entre début mai et fin août. Suite aux importants incendies en Gironde, le centre LPO Aquitaine d'Audenge a reçu une trentaine d'animaux brûlés ou intoxiqués par les fumées et géré de très nombreux appels.

Le guide des usagers du lac de Lacanau

Les 20km2 du lac de Lacanau détaillés dans ce dépliant à l'usage de tous. Vous apprendrez ce qu'est l'alias, que les cavaliers sont considérés comme des véhicules à moteur, que vous êtes dans une zone forestière rouge et vous n'aurez plus d'excuse pour vous égarer le long de ses rives.

A télécharger sur <https://urlz.fr/n30i>

COP15 : l'accord de la décennie pour la biodiversité a été adopté

Les 196 États présents à la Convention sur la diversité biologique ont adopté un nouveau cadre mondial sur la biodiversité. Ils se sont donnés pour la première fois comme mission d'enrayer et d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici à 2030. Une mission que les États souhaitent accomplir à partir de 4 objectifs et de 23 cibles pour guider leur travail collectif ainsi que leurs engagements. Protéger d'ici 2030 au moins 30% des terres, des mers ainsi que des écosystèmes d'eau douce, côtiers et marins de la planète (cible 3 de l'accord), réorienter d'ici 2030 une partie de dépenses publiques dommageables à la biodiversité. Un accord à suivre...

SANTÉ ET UTILE

- Numéro d'Urgence Européen – 112
- SAMU – 15
- Pompiers – 18
- Police – 17
- Urgences sociales – 115
- Centre antipoison – 05.56.96.40.80
- Violences conjugales : 3919
- Violences sur les enfants : 119
- Hôpital de Bordeaux – 05. 56.79.56.79
- Urgences pédiatriques – 05.56.79.59.72
- ERDF dépannage – 09.72.67.50.33
- Lyonnaise des eaux Urgences – 08.10.13.01.20
- Gaz de bordeaux Urgences – 05.56.79.41.00
- Raccordement au réseau public d'électricité : 09 708 319 70

<https://www.3237.fr> resogarde ou 3237 pharmacies de garde

La pharmacie de garde est affichée sur la porte de votre pharmacie.

Vous pouvez aussi interroger par téléphone, sans vous déplacer, le 3237 qui vous indiquera de façon fiable l'adresse de la pharmacie de garde, ses heures d'ouverture et ses conditions d'accès.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux/reseau-et-horaires/gironde>

Pour acheter ou réserver votre billet / L'application CARS 33 et qr code



Nouvelle enquête publique : Modification n°1 du PLU de la commune de Lacanau Du mercredi 16 août 2023 à 9h00 au lundi 18 septembre 2023 à 17h00

Son objet : **Mieux encadrer la densification des tissus urbains / Supprimer, modifier, créer, des emplacements réservés
Ajuster des droits à bâtir dans les secteurs à constructibilité limitée / Corriger des erreurs matérielles et améliorer
l'application du règlement.**

Consultation sur support papier durant toute la durée de l'enquête sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles à la Mairie de Lacanau et à la Mairie annexe.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur www.lacanau.fr

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Lacanau le 16 août 2023 de 9h00 à 12h00, le 23 août 2023 de 14h00 à 17h00, le 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 et à la Mairie annexe le 5 septembre 2023 de 9h00 à 12h00. Vous pourrez envoyer vos observations sur les registres en mairies, par courrier à Monsieur le commissaire enquêteur – projet de modification n°1 du PLU de Lacanau – Mairie de Lacanau 31, avenue de la Libération – 33680 Lacanau, sur le registre dématérialisé sur www.lacanau.fr ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@lacanau.fr

Reconnaissance du caractère de calamité agricole aux dommages subis (pertes de récolte sur miel) par les apiculteurs du département de la Gironde suite aux températures élevées 2022.

Les apiculteurs qui possèdent plus de 70 ruches peuvent déposer une demande d'indemnisation à la DDTM au plus tard le 31 août 2023. Les formulaires sont disponibles sur www.gironde.gouv.fr ou sur demande auprès de la DDTM.



La lumière de demain « la bioluminescence à l'étude » :

Glowee et la mairie de Rambouillet ont un projet de développement innovant, un éclairage 100 % naturel créé grâce à des bactéries marines. A terme le projet se propose d'éclairer le mobilier urbain et créer des ambiances dans des zones piétonnes, des parcs, etc... Utiliser des micro-organismes marins qui produisent de la lumière, une technologie et un développement à suivre.

Une avocate à Lacanau : Maître Marion LAVAUD spécialisée en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine vous attend dans son cabinet à Lacanau 6 avenue Princeteau. 05.56.96.86.28 ml.lavaud@orange.fr

Dites-le avec des fleurs, c'est à nouveau possible à l'Océan : « la vie en rose » 10 avenue Plantey. 06.37.38.22.83

Après une année d'expérimentation, le CREAQ vous accompagne gratuitement dans tous vos projets de rénovation énergétique.
Renseignements www.creaq.org ou par téléphone au 05.57.95.97.04



SMICOTOM : Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages ménagers et les papiers se trient dans le bac jaune :

papiers, emballages en carton, briques alimentaires, emballages en métal (boîtes de conserve, bidons en métal, plaquettes de médicaments vides, couvercles métalliques, papiers aluminium et capsules de café...), emballages en plastique (bouteilles et flacons, barquettes, pots de yaourts, gourdes de compote, tubes type dentifrice et barquettes en polystyrène).

LA LOGE DE L'OcéAN BY DÉSIRS2RÊVES ET AQUALOGIA

propos recueillis par Nathalie Giré

Christine PETYT, Canaulaise d'adoption, a choisi Lacanau Océan pour créer récemment deux entreprises, en activité toute l'année.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de créer ces deux commerces à Lacanau Océan ?

Après 25 ans comme chargée de formation professionnelle dans le tourisme, j'ai créé mon agence de voyages Désirs2rêves en 2008 et ouvert un point de vente à Saint-Médard en Jalles. L'entreprise s'est développée et diversifiée avec succès (services aux particuliers, groupes, entreprises) jusqu'à ce que le COVID et la pandémie internationale ne viennent stopper net toutes nos activités l'hiver 2020. C'est à ce moment que j'ai eu l'idée d'ouvrir, en face de la boulangerie La Grange aux pains, « LA LOGE DE L'OcéAN » pour offrir aux Canaulais les services de mon agence de voyages agréée, l'organisation de loisirs « sur-mesure » au départ de Lacanau et un service de conciergerie pour leur résidence principale ou secondaire. Pour cette dernière activité, il manquait sur place une blanchisserie/pressing/location de linge. Je me suis lancée dans une deuxième aventure en ouvrant en avril 2022 la première enseigne de pressing écologique en France AQUALOGIA, Place de l'Europe, qui a répondu très vite à l'attente des clients.

Avec ces deux enseignes, vous avez sûrement dû vous constituer une équipe pour vous seconder ?

En effet, j'ai recruté quatre personnes, vivant à Lacanau, que j'ai formées et embauchées en CDI, souhaitant ainsi contribuer à la création d'emplois à l'année sur l'Océan et apporter des services de qualité toute l'année.

Alors, comment s'est passé ce premier été et comment voyez-vous l'avenir ?

Pour Aqualogia, le succès a été immédiat avec la clientèle estivale, mais aussi avec les résidents qui attendaient visiblement ce type de service depuis plusieurs mois. Pour la Loge, nous ne sommes pas encore connus et comptons sur la clientèle de résidents qui envisagent de partir en voyage cet hiver car nous avons une large palette de destinations à leur proposer !



La Loge de l'Océan / Desirs2reves - 2 avenue Henri Seguin
05.45.82.83.02 - www.lalogedelocean.com - www.desir2reves.com

La loge de l'Océan

la_loge_de_ocean Desir_2_reves

Aqualogia - Avenue de l'Europe
05.24.59.82.26 - aqualogia33@gmail.com

Pressing Aqualogia Lacanau Océan



Embarquez dans l'histoire de L'APLLO et participez à son voyage en devenant vous-même une ou un de nos administrateurs.

L'APLLO 2023 c'est avant tout nos adhérents toujours fidèles et encore bien d'autres qui nous suivent :

- dans nos écrits au travers des 1000 exemplaires de l'APLLO Mag',
- dans nos newsletters qui arrivent directement dans leur boîte mail,
- sur le web - www.apllo.fr - où vous trouverez encore plus d'informations,
- sur notre page facebook - [apllo asso](https://www.facebook.com/apllo.asso) - et sur instagram - [apllo asso](https://www.instagram.com/apllo.asso) -.

Notre association a également décidé de donner une place à d'autres associations canaulaises dans notre revue dans le seul but de mieux vous Informer et vous aider dans l'actualité de notre ville.

L'APLLO aujourd'hui ce sont aussi 11 administrateurs qui recherchent l'info au quotidien tout en poursuivant leurs autres activités.

Vous voulez nous aider, participer mais vous ne savez pas quel «service» vous pourriez rendre ? N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les bonnes volontés seront bien accueillies.

Nous sommes là pour vous, soyez ici avec nous et déposez votre candidature à contact@apllo.fr ou écrivez-nous à APLLO 2 rue Jacquemin Perpère 33680 Lacanau-Océan

A très bientôt

la Présidente, Marie-Thérèse Fabre et tous les membres du Conseil d'Administration de l'APLLO



Amis, Propriétaires & Locataires de Lacanau Océan

Contact

- ✉ contact@apllo.fr
- 🏠 2 rue Jacquemin Perpère
33680 Lacanau Océan
- @ www.apllo.fr
- 📘 Association APLLO
- 📷 [apllo asso](https://www.instagram.com/apllo.asso)